



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SUBMISSION À :**

Parks Canada Agency Bid Receiving Unit
National Contracting Services
220 - 4 Avenue S.E., suite 720
Calgary, AB T2G 4X3

**REVISION 002 TO A
INVITATION TO TENDER**

**RÉVISION 002 À UNE
INVITATION À SOUMISSIONER
DEMANDE D'OFFRES À
COMMANDES**

The referenced document is hereby revised;
unless otherwise indicated, all other terms and
conditions of the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf
indication contraire, les modalités de l'offre
demeurent les mêmes.

Issuing Office - Bureau de distribution :

Parks Canada Agency
National Contracting Services
220 - 4 Avenue S.E., suite 720
Calgary, AB T2G 4X3

Title - Sujet : Réfection de la promenade Bow Valley – Parc national du Canada Banff	
Solicitation No. - N° de l'invitation : 5P420-19-0451/A	Date : 20 fevrier 2020
Amendment No. - N° de modification : 002	
Client Reference No. - N° de référence du client : 967-06	
GETS Reference No. N° de reference de SEAG : PW-20-00904227	

Solicitation Closes - L'invitation prend fin : At - à : 14h00 On - le : 25 février 2020	Time Zone - Fuseau horaire MST - HNR
--	--

F.O.B. - F.A.B. : Plant - Usine : <input type="checkbox"/> Destination : <input checked="" type="checkbox"/> Other - Autre : <input type="checkbox"/>		
Address Enquiries to - Adresser toutes demande de renseignements à : Rebecca Chen		
Telephone No. - N° de telephone : (587) 439-3529	Fax No. -N° de télécopieur : (866) 246-6893	Email Address – Courriel : rebecca.chen2@canada.ca
Destination of Goods, Services, and Construction - Destination des biens, services, et construction : Parc national du Canada Banff See Herein – Voir ici		

TO BE COMPLETED BY THE BIDDER - À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE

Vendor/ Firm Name - Nom du fournisseur/ de l'entrepreneur :	
Address - Adresse :	
Telephone No. - N° de telephone :	Fax No. - N° de télécopieur :
Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom de la personne autorisée a signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur	
Signature :	Date :

Modification 002

La présente modification vise à diffuser questions et réponses.

A. Questions et réponses

Q7 Est-ce que l'entrepreneur peut utiliser la carrière Mannix comme source de granulat?

R7 Non, conformément à l'article 1.10 de la section 01 11 00; voir aussi la réponse à la question 3 de la modification 1.

Q8 Est-ce que l'entrepreneur peut effectuer du concassage à la carrière Mannix?

R8 Oui, contrairement à l'article 1.4.3 de la section 01 11 00, un appareil de concassage peut être installé pour traiter et concasser la chaussée d'asphalte récupérée (CAR) conformément à la section 32 12 16.

Q9 Peut-on utiliser les voies d'arrêt en bordure de la route pour l'empilage des glissières en béton préfabriqué?

R9 Non, toutes les glissières en béton préfabriqué doivent être temporairement empilées dans la carrière Mannix, à l'emplacement qui sera déterminé par le représentant du Ministère conjointement avec l'article 3.1.2 de la section 33 71 13.

LES AUTRES CONDITIONS NE CHANGENT PAS.